

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS
Déposé conformément au Règlement 45-106

Les titres décrits dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni en vertu de la législation en valeurs mobilières de quelque État des « États-Unis » (au sens de « United States » dans le Regulation S (le « Règlement S ») pris en application de la Loi de 1933). Le présent avis et la circulaire de placement de droits ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres visés par les présentes aux États-Unis, et les titres décrits dans les présentes ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou de la législation en valeurs mobilières de quelque État qui est applicable ou d'être dispensés de cette inscription, tel qu'il est décrit aux présentes. Les termes « États-Unis » (United States) et « personnes des États-Unis » (U.S. persons) sont définis dans le Règlement S pris en application de la Loi de 1933.



SHOAL POINT ENERGY LTD.

Avis aux porteurs de titres – Le 18 janvier 2018

À l'heure actuelle, nous disposons de fonds de roulement jusqu'au 28 février 2018 d'après nos obligations courantes. Pour combler nos besoins pour 12 mois, 30 % des titres offerts doivent être pris en livraison.

Le présent avis a pour but d'aviser les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Shoal Point Energy Ltd. (« **Shoal** ») d'un placement de droits (les « **droits** ») de Shoal (le « **placement de droits** »).

Dans le présent avis, par « nous », « notre », « nos » et autres termes similaires, on entend Shoal, et par « vous », « votre », « vos » et autres termes similaires, on entend les actionnaires.

Qui peut participer au placement de droits?

Tout actionnaire inscrit à 17 h (heure de l'Est) le 26 janvier 2018 (la « **date de clôture des registres** ») peut participer au placement de droits.

Qui est habilité à recevoir des droits?

Les droits seront offerts aux actionnaires inscrits (appelés les « **porteurs admissibles** ») qui résident dans chaque province et dans chaque territoire du Canada (les « **territoires admissibles** »). Nous présumerons que vous êtes un résident de l'endroit mentionné dans votre adresse figurant aux registres, sauf preuve du contraire à notre satisfaction.

Le présent avis ne doit pas être considéré comme un placement visant les droits ou les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des droits offerts à des fins de vente dans un territoire situé à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui sont des résidents d'un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** »).

Les porteurs non admissibles ne recevront pas de certificat de droits (défini ci-après) et sont priés de lire la rubrique « Comment un porteur non admissible peut-il participer? » ci-après pour savoir comment ils peuvent participer au placement de droits.

Comment un porteur non admissible peut-il participer?

Le porteur non admissible qui est un porteur admissible approuvé (défini ci-après) pourra participer au placement de droits.

L'actionnaire qui est un porteur non admissible situé à l'extérieur des territoires admissibles et des États-Unis et qui prouve à Shoal et à ses conseillers juridiques que le placement auprès de lui ou du cessionnaire ou que la souscription par l'un d'eux est légale et conforme à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables et aux autres lois applicables (un « **porteur admissible approuvé** ») peut recevoir un certificat de droits qui lui sera délivré et transmis par Services aux investisseurs Computershare Inc., agent chargé des droits de Shoal, suivant les directives de Shoal.

Computershare détiendra les droits jusqu'au 25 février 2018, soit 10 jours avant l'expiration des droits, pour permettre aux actionnaires véritables de demander un certificat de droits en démontrant qu'ils sont des porteurs admissibles approuvés.

Combien de droits sont placés?

Shoal offre un total de 544 270 243 droits.

Combien de droits recevrez-vous?

Nous offrons à chaque porteur admissible ou porteur non admissible approuvé un droit pour chaque action ordinaire qu'il détient à la date de clôture des registres.

À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Chaque droit permet au porteur d'acheter une action ordinaire au prix de souscription de 0,002 \$ l'action ordinaire (le « **privilège de souscription de base** ») jusqu'à 16 h (heure de l'Est) le 7 mars 2018 (la « **date d'expiration** »). Shoal prévoit réaliser un regroupement de son capital-actions en circulation selon un ratio de 25:1 avant la date d'expiration, sur quoi les modalités des droits seront simultanément rajustées de façon à prévoir que chaque tranche de 25 droits confèrera à leur titulaire le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,05 \$ chacune.

Tout porteur admissible ou porteur non admissible approuvé qui exerce la totalité de ses droits aux termes du privilège de souscription de base bénéficiera d'un privilège additionnel lui permettant de souscrire, de manière proportionnelle, des actions ordinaires additionnelles au prix de souscription (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Les actions ordinaires disponibles aux termes du privilège de souscription additionnelle sont les actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du placement de droits qui n'ont pas été souscrites et payées aux termes du privilège de souscription de base.

Tout porteur admissible ou porteur non admissible approuvé qui exerce ses droits doit joindre un paiement par chèque visé, traite bancaire ou mandat à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare Inc.

De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Porteurs admissibles inscrits – Si vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires, un certificat (un « **certificat de droits** ») représentant le nombre total de droits que vous pouvez recevoir à la date de clôture des registres est joint au présent avis.

Porteurs admissibles véritables – Vous êtes un porteur véritable si vous détenez vos actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un

« **adhérent** ») du système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »). Le nombre total de droits que les porteurs admissibles véritables peuvent recevoir à la date de clôture des registres seront émis en faveur de la CDS et déposés auprès de celle-ci après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, nous prévoyons que vous recevrez une confirmation du nombre de droits émis en votre faveur par l'adhérent conformément aux pratiques et procédures de cet adhérent. La CDS est chargée d'ouvrir et de gérer les comptes d'inscription en compte pour les adhérents qui détiennent les droits.

À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible inscrit ou un porteur admissible approuvé et recevez un certificat de droits, vous devez remplir ce certificat et le transmettre au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 7 mars 2018.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devez prendre des dispositions pour que l'exercice, le transfert ou la souscription de droits soit fait par l'entremise de votre adhérent au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le 7 mars 2018, ou avant ce moment si votre adhérent le demande. Nous prévoyons que chaque porteur admissible véritable recevra, de l'adhérent par l'entremise duquel les droits sont émis, un avis d'exécution de l'émission ou de la souscription, selon le cas, conformément aux pratiques et politiques de cet adhérent.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Le présent avis contient des renseignements essentiels sur Shoal. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de Shoal sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.SEDAR.com, visitez notre site Web à l'adresse www.shoalpointenergy.com ou communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec Leslie Young, secrétaire générale de Shoal, au lyoung@shoalpointenergy.com. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de Shoal.

FAIT le 18 janvier 2018.

(signé) « *Mark Jarvis* »
Chef de la direction